



## ALERTE PRESSE

Marseille, le 21 décembre 2023

### PERMIS DE CONDUIRE À 17 ANS, C'EST PARTI !

#### LES JEUNES EN CONDUITE ACCOMPAGNÉE, PREMIERS BÉNÉFICIAIRES DE CE DÉCRET

*Alors que le décret autorisant la conduite de véhicules légers à 17 ans vient de paraître, le Groupe ECF livre ses remontées du terrain et premières analyses par la voix de son Président Patrick Mirouse.*

*Le Groupe ECF renouvelle son soutien plein et entier au projet de permis de conduire à 17 ans, tout en demandant d'une part, de rendre obligatoire la formation post-permis, mais aussi de mettre en place les moyens humains afin de réduire les délais de passage de l'examen du permis.*

#### **Qui sont les jeunes les plus concernés par le permis de conduire à 17 ans ?**

**Patrick Mirouse** : « Les tous premiers concernés par cette mesure sont les jeunes qui ont choisi la conduite accompagnée et qui ont réussi leur examen avant l'âge de 18 ans. En effet, dès le premier janvier, ces jeunes de 17 ans révolus pourront demander la délivrance de leur permis et pourront désormais, munis de leur certificat d'examen du permis de conduire, prendre le volant de manière totalement autonome.

Au-delà des jeunes en conduite accompagnée, cette mesure sera très utile pour deux typologies de publics :

- Les jeunes qui vivent dans des territoires ruraux, peu desservis par les transports en commun, et qui pourront accéder plus vite à l'autonomie dans leurs déplacements.
- Les jeunes en apprentissage, qui doivent se déplacer à la fois pour rejoindre leur centre de formation, mais aussi l'entreprise qui les accueille. Ces derniers peuvent également bénéficier d'un financement total ou partiel de leur permis de conduire, à condition bien sûr de le passer dans une école agréée.

Il faut toutefois rappeler que l'âge moyen de passage du permis est de... 24 ans ! Je ne pense pas que le fait d'autoriser la conduite autonome à partir de 17 ans modifie d'un seul coup le profil type du candidat au permis. »

#### **Avez-vous des réserves concernant la mise en place du permis à 17 ans ?**

**Patrick Mirouse** : « cette mesure, nous la soutenons depuis le début, même si nous avons toutefois toujours exprimé deux réserves :

La première concerne l'éternel problème des délais de passage du permis de conduire. Actuellement, la France est divisée en 3 grandes zones : Un tiers du pays bénéficie de délais de passage très correctes. Dans un autre tiers, les délais sont plutôt moyens alors que dans le dernier tiers, les délais sont extrêmement longs.

Cette situation ne peut pas perdurer car elle pénalise fortement les élèves, et impacte fortement le prix de revient final du permis.

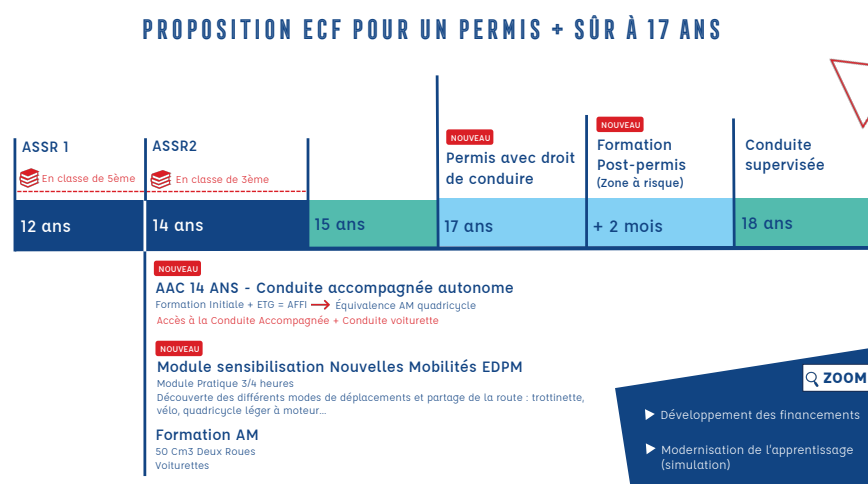
La seconde réserve concerne l'accidentologie, un point qui a été soulevé, à raison, par les pourfendeurs de ce décret : Nous avons demandé, en complément de l'avancement de l'âge du permis de conduire, de rendre obligatoire la formation post-permis, jusque-là optionnelle. Cela aurait permis de sensibiliser et alerter le jeune sur les comportements à risque et les dangers de la route. Malheureusement, nous n'avons pas été entendu sur ce point... ».

### Quel impact a eu et aura ce décret dans les 450 écoles du réseau ? Comment est accueilli ce changement ?

**Patrick Mirouse** : « Les remontées terrain sont plutôt positives. De manière globale, les écoles n'ont pas connu de pic d'affluence cet été quand le projet a été rendu public, même si nos adhérents ont reçu pas mal d'appels pour des informations. Mais cela n'avait pas bouleversé l'activité générale des écoles. Pour être franc, la plupart de nos adhérents sont plus inquiets pour les délais de passage du permis et l'impact sur leurs élèves, que sur le permis à 17 ans !

En cette fin d'année, nous commençons à recevoir de la demande, mais toujours pas de raz-de-marée à cette heure. On fait le point au 1<sup>er</sup> semestre 2024 ? ».

Le Groupe ECF rappelle également son souhait de permettre aux jeunes d'accéder à la mobilité dès leurs 14 ans, à la suite d'une formation globale qui autoriserait à la fois la conduite accompagnée, les véhicules sans permis mais aussi les nouvelles mobilités (trottinettes et vélos électriques...).



**Patrick Mirouse, Président du Groupe ECF, se tient à votre disposition pour répondre à toutes vos questions : 06 89 77 38 45.**

#### CONTACT PRESSE

[www.ecf.asso.fr](http://www.ecf.asso.fr)

AGENCE FIRSTCOM Cathy GRILLO | Responsable Pôle RP | Tél. : 06 62 28 69 14 | [catherine@firstcom.fr](mailto:catherine@firstcom.fr)

ECF Olivia BONELLI | Responsable Marketing et Communication | Tél. : 06 23 57 05 84 | [olivia@ecf.asso.fr](mailto:olivia@ecf.asso.fr)